

La croix accompagnée de 18 billettes apparaît du reste déjà de très bonne heure, e. a. sur un sceau de Jean d'AUTEL, du 26 août 1423⁴³⁾, sur deux autres du 1^{er} juillet 1514 et du 14 février 1541 de Guillaume d'AUTEL, seigneur de Tiercelet.⁴⁴⁾ Plus tard un acte de François-Adolphe d'AUTEL, chanoine capitulaire à Bruchsal, frère de Jean-Frédéric, du mois d'avril 1674⁴⁵⁾ montre les 18 billettes posées 5-5-4-4-; en la même année, le 11 septembre,⁴⁶⁾ Madelaine et Marie-Josèphe d'AUTEL, chanoinesses d'Epinal, sœurs de François-Adolphe et de Jean-Frédéric, se servent des mêmes armoiries. Enfin au mois d'août 1692, le chapitre de la cathédrale



Armes de J.-F. d'Autel en marbre blanc, provenant probablement de la maison d'Autel à Luxembourg, actuellement Confiserie Namur.
(Prop. de M^e Jean Poos, notaire à Luxembourg.)

de Trèves, en donnant une attestation des armes d'AUTEL, accompagnée d'un dessin colorié, les blasonne de gueules à la croix d'or cantonnée dans les deux cantons de chef de cinq billettes d'or posées en sautoir et dans les deux cantons de la pointe de quatre billettes posées 2.2.⁴⁷⁾

Si par conséquent ce sont ces armes que nous constatons sur les deux taques de la collection Edouard METZ, il n'y a nullement lieu de penser à une erreur commise par le sculpteur du modèle ou par l'héraldicien qui en a fourni le dessin; ce sont au contraire réellement les armes portées par beaucoup de membres de la famille. Nous y constatons par conséquent un fait bien rare dans l'histoire du blason, un changement d'armoiries sans motif apparent à moins que les billettes soient, comme brisures, regardées comme élément accessoire et variable.

Dans notre Musée National on conserve le portrait d'un personnage que, selon son costume, il faut ranger de toute évidence entre 1610 et